



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DEMOULINS.

Présents : M. DEMOULINS, M. LARCHEVEQUE, Mme VAILLANT, Mme RUDI, M. LEFEBVRE, Mme LEMONNIER, M. HOULLET, M. LOUVEL, Mme LEBLED, M. PASTUREL, M. TABESSE, Mme CANU, Mme DUFOUR, M. BLIN

Absents excusés avec pouvoir : M. LEMAITRE (pouvoir à M. LARCHEVEQUE)
Mme MORIN (pouvoir à M. DEMOULINS)
Mme TESSIER (pouvoir à Mme LEBLED)
Mme DEFRANCE (pouvoir à M. HOULLET)

Absent excusé sans pouvoir : M. BOURLET

M. TABESSE, désigné en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Deux questions ajoutées à l'ordre du jour de la réunion

Délibération n°1/8/2026 : cession d'un camion Master à l'entreprise Châtel, pour destruction.

Délibération n°2/8/2026 : inscription de la rue des Toiliers et de la rue du Dr Varin (une partie) au programme 2026 de travaux de voirie de la communauté de communes Terroir de Caux.
Coût : 43 085 € dont 50 % à la charge de la commune.

Délibération n°3/8/2026 : suppression du chèque comme moyen de paiement pour les commerçants du marché, à compter du 1^{er} janvier 2027. Remplacé par le paiement par carte bancaire.

Délibération n°4/8/2026 : modification du contrat signé avec NETEXIAL pour la location entretien des vêtements professionnels du service technique, afin d'y ajouter la mise à disposition de polos. Surcoût mensuel de 280 €.

Délibération n°5/8/2026 : création d'un emploi permanent à temps complet de responsable du service technique à compter du 1^{er} janvier 2027 (grade d'agent de maîtrise ou de technicien).

Délibération n°6/8/2026 : autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'agent d'entretien de la voirie vacant depuis le décès d'un agent.

Délibération n°7/8/2026 : suite à la promotion interne d'un agent, création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire administrative au secrétariat de mairie à compter du 1^{er} octobre 2026 (grade de rédacteur).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 3 juillet 2026



Le Maire, Pierre DEMOULINS